Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 46 (1973-1974)

Heft: 5

Artikel: Remarques sur l'éducation sensori-motrice à propos de la réédition des Exercices perceptifs sensori-moteurs (J. Dubosson)

Autor: Bozetto, Denise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-852500

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizer Erziehungs-Rundschau

ST. GALLEN Nr. 5, Seite 129–156 AUGUST 1973

Remarques sur l'éducation sensori-motrice à propos de la réédition des Exercices perceptifs sensori-moteurs (J. Dubosson)

par Denise Bozetto

«*L'action sur le monde extérieur n'est pas faite de sensations et de mouvements seulement*, il s'y superpose des structures progressivement plus complexes; mais à la base de ces structures, il y a *l'aptitude à disposer des relations de l'espace*» dit Henri Wallon.

– Par cercles concentriques la connaissance que le tout petit enfant a de lui-même s'élargit; de son corps propre, aux êtres vivants qui l'entourent, aux objets, à tout le milieu naturel ou social qui participe à cette évolution et lui sert de cadre.

– Les sensations, reçues de l'extérieur, constituent le mode primitif de connaissance.

La perception implique une *prise de conscience* des sensations reçues, une réponse donnée, le début de la connaissance.

La motricité qui permet *la recherche* ou *le refus* de sensations implique le *choix*, l'action de l'individu sur son «environnement» pour utiliser le vocable à la mode.

– Il apparaît très vite que les sensations, la perception et la motricité sont étroitement liées dans le développement de l'enfant. Qu'une dissociation se produise, causée par des troubles génétiques, physiologiques ou physiques, et des pertubations plus ou moins graves apparaissent.

Au moment où s'élaborent les structures sur lesquelles reposent les bases de la connaissance, l'impossibilité où se trouve l'enfant de coordonner les informations données par les sens, pour en tirer une conclusion, signale un déséquilibre, une inadaptation à une évolution normale.

– Quelle que soit la cause ou les causes des difficultés de l'enfant, le remède doit être donné le plus rapidement possible, avant que des mécanismes faussement compensatoires ou des blocages affectifs n'interviennent.

L'Education perceptive et *sensori-motrice* ne devient l'affaire de «spécialistes» que lorsqu'elle prend le titre de rééducation. Ceci suppose un retard de développement dûment constaté, catalogué et étiqueté, nécessitant des apports éducatifs supplémentaires.

Dans l'immense majorité des cas, tout adulte vivant en contact avec des enfants est un éducateur qui intervient dans la formation de ceux-ci à un titre ou à un autre, selon ce qu'il sait donner ou recevoir.

– On peut se demander comment tant de générations ont pu se succéder dans l'ignorance totale de la psycho-motricité, de la psycho-génétique, de la latéralisation, du schéma corporel ou autres vocables nouveaux! L'explication tient dans la prodigieuse accélération du rythme de vie qui a apporté de profonds modifications sociales et économiques. Les mamans n'ont plus le temps de jouer avec leurs bébés, plus le temps de les laisser vivre à leur guise. Elles travaillent. Les aïeules sont encore en pleine activité quand naissent leurs petits-enfants, ce ne sont plus les conteuses d'histoires, les guides des premiers pas des nourrissons d'autrefois.

L'habitat a changé, les habitants aussi. Quelles expériences de découverte un tout petit peut-il faire dans un H. L. M. avec ascenseur, à la cour bétonnée et à la pelouse interdite? Combien de temps lui faudra-t-il pour acquérir l'assurance du petit paysan de jadis, jouant sans contraintes inutiles à exercer ses pouvoirs sur une nature changeante et constante? Combien d'enfants peuvent encore patauger dans la boue, se rouler dans l'herbe, jouer avec des animaux, se rassurer et se construire au rythme des saisons et selon leur dynamisme propre?

Le monde actuel exige que des occasions d'expériences soient fournies aux enfants qui ne peuvent plus les trouver seuls.

L'auto-éducation perceptive et sensori-motrice devenue impossible doit être remplacée par une formation solidement pensée, qui tienne compte à la fois de plusieurs nécessités:

besoin d'action de l'enfant
besoin de création personnelle
besoin de conquête perpétuelle *de pouvoirs nouveaux.*

Qu'il s'agisse d'enfants normaux ou handicapés un entraînement méthodique, graduel et continu est indispensable.

Les Exercices perceptifs et sensori-moteurs, (Jacques Dubosson) réédités pour la 5e fois chez Delachaux et Niestlé ont pour but d'aider ceux qui œuvrent, à quelque titre que ce soit, auprès d'enfants.

– Ces exercices ont été mis au point pour une *éducation* sensorielle *dirigée*, certes, *mais active et personnelle.*

– La méthode proposée obligera naturellement l'enfant à déployer toute *l'activité individuelle compatible avec celle du groupe* au sein duquel il évolue.

Eduquer: c'est initialement *exploiter ce qui est présent* chez chaque enfant,
c'est *donner des habitudes de travail*, d'activité organisée, de ponctualité et de précision,

c'est *créer des rapports perceptifs* précédant les mises en relation qui constituent l'intelligence, *c'est développer la personnalité tout entière.*

Didactique générale

de la méthode. Elle ne peut être laissée au hasard. Elle se calquera, pour des enfants inadaptés, sur les éléments donnés par l'observation systématique de l'enfant normal – on aura donc:

Entre 3 et 4 ans. Période de syncrétisme. L'observation et l'analyse du détail «collent» encore à l'objet qui les provoque et sont toutes teintées par le mouvement affectif qui les détermine.

Entre 4 et 5 ans. Période dynamique de l'éducation perceptive, l'enfant sera capable de séparer le détail perçu, de l'ensemble qui en a déclanché l'analyse, et d'en prendre conscience avec précision.

Entre 5 et 7 ans. Période de synthèse qui amènera l'achèvement des conquêtes perceptives globales et analytiques antérieures. L'enfant ne se contentera plus de voir, d'entendre, de sentir. Il regardera, il écoutera, il tâtera, palpera, flairera, avec tout ce que ces verbes expriment d'activité attentive et volontaire.

Cette méthode dirigée impose que le choix des exercices permette un entraînement équitable de chaque sens.

Les stimulants et les moyens utilisés, très variés, dépendent
- des conditions de travail du praticien, ville, campagne, etc. . . .
- de l'effectif du groupe d'enfants,
- du développement sensori-moteur moyen.

Matériel de travail

Il y a deux sources possibles:

a) *Des éléments peu coûteux*, rassemblés avec l'aide des enfants sont organisés ou transformés pour créer des «jeux» éducatifs.

– Ce matériel, mosaïques, patiences, etc. . . . toujours prêt à être utilisé, permet de maintenir un équilibre profitable au développement général, entre la formation perceptive et celle proprement intellectuelle.

b) *Des matériaux* et des *objets usuels* de la vie quotidienne proche des enfants, liés à la réalité sociale: balances, récipients divers, produits alimentaires, tissus, etc. . . .

Des difficultés matérielles et financières peuvent freiner l'éducateur, lui laisser croire en son droit légitime d'abandonner un travail qu'il n'a pas les moyens d'assumer – le confiner dans des exercices ne demandant que peu ou pas de matériel. L'utilisation simultanée des deux catégories de matériels s'adapte aux conditions de travail individuelles du responsable de groupe.

«L'attitude qui paraît seule valable aujourd'hui encore est celle de l'Education nouvelle. On peut résumer son ambition et sa finalité en citant les expressions maintenant classiques:

apprendre à se prendre en charge
apprendre à apprendre
apprendre à changer

Cette optique incite à proposer à l'enfant une activité permettant de l'observer dans ses aptitudes et ses inaptitudes, de noter objectivement ses rendements à un moment significatif de sa carrière d'écolier. Ces exercices doivent être pratiqués avec l'ambition:

a) d'*enseigner le moins possible*, au sens d'enseignement basé sur l'autorité du savoir de l'adulte.
b) de *faire découvrir le plus possible* en suivant le rythme de pensée et d'activité de l'enfant qui s'épanouira, dans la mesure où une grande liberté d'action lui sera laissée.

La méthode proposée vise à obtenir un certain nombre d'améliorations du comportement sensori-moteur, affectif et social. L'enfant passera par les étapes suivantes:

1° Celle des *manipulations* pour faire apparaître les qualités d'un objet.

2° Celle des *formulations* qui amènera, tout comme la suivante, les automatisations que nous recherchons pour assurer les circonstances perceptives propres à un objet ou à un groupe d'objets.

3° Celle des *applications* qui renforcera les acquisitions et les automatismes maîtrisés.

4° Celle de la recherche d'une *généralisation* avec l'idée sous-tendue du transfert pédagogique. Les progrès obtenus au cours de l'apprentissage d'une certaine activité entraînent l'amélioration d'une activité différente, mais plus ou moins voisine. Sur le plan pratique, on parviendra à une opération intériorisée, réversible, coordonnée à d'autres en un système d'ensemble. C'est la raison pour laquelle il n'est pas nécessaire de modifier l'*ordre des exercices* dans cette nouvelle édition, avec l'idée sous-jacente d'améliorer le classement ou la progression entre les exercices.

L'énumération proposée dans la *table résumé* (page 20 à 26 de la brochure) permet à l'éducateur de choisir librement la tâche qu'il va proposer à l'enfant; on peut obtenir des résultats de même qualité en passant par des exercices de présentation différente mais qui possèdent des structures voisines. On trouvera beaucoup d'exercices et de variantes, pour permettre à l'éducateur de répondre de la manière la plus adéquate aux besoins de l'enfant, compte tenu du niveau de celui-ci, et de ses difficultés momentanées dans le domaine perceptivo-moteur. Un exercice sensoriel peut et doit *susciter des activités multiples.*

1. *Phase de motricité.* Toutes les activités manuelles, telles qu'explorer, enfiler, empiler, construire, etc.

2. *Phase de perception et intuition*, avec la recherche et la constitution des constantes perceptives. Les différents espaces, leur composition en passant par les analyses et synthèses successives. Etablissement de relations par les manipulations, les tâtonnements et l'intuition.

3. *Phase de raisonnement* étayé par le *langage.* Etablissement:

a) *de classification* selon
la forme – la grandeur
la couleur – la position
le nombre – le poids – le volume
etc.

b) *Recherches de rythmes* de *reversibilité*, au sens perceptif, à partir de la recherche d'une *qualité commune*.

c) *de sériations*, mise en ordre d'éléments se succédant selon une caractéristique quantifiée.

4. *Phase intensive de langage*, oral ou écrit selon le pouvoir des enfants. On aboutira à la formation de relations issues ou liées aux manipulations.

5. *Exercices de mémorisation* des structures dégagées.

6. *Phase du graphisme*, comme preuve de compréhension d'une situation, comme moyen d'automatisation.

7. *Phase des exercices d'application*, de *créativité* par le découpage, le pliage, le coloriage, l'exploitation de «l'idée» présentée par le dispositif donné.

Est-il nécessaire d'ajouter que, dans la pratique, certaines de ces phases seront pratiquées simultanément et non successivement comme le texte ci-dessus pourrait le faire croire?

En résumé, l'activité perceptive et sensori-motrice reposera sur les quatre piliers

de l'observation
des manipulations
de la formation verbale et
des applications.

Elle sera constamment organisée de manière à faciliter les *échanges sur le plan affectif* et *intellectuel* avec les membres du groupe et l'Educateur. On visera constamment *la sécurisation affective* et *le développement de la conscience professionnelle de l'écolier.*

Denise *Bozetto*, directrice du Centre d'éducation spécialisée de Vetraz-Monthoux, 74 Annemasse (Haute Savoie)

Revue Suisse

Commission pédagogique de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au cours des trois premières séances de l'année 1973 (26 janvier, 23/24 février, 23/24 mars), la Commission pédagogique a fixé un groupe de problèmes prioritaires, délimité les tâches de ses sous-commissions concernant ces questions et adopté la version du mandat de la Commission d'experts pour l'enseignement des langues étrangères.

I. Problèmes prioritaires de la Commission pédagogique

La Commission pédagogique n'a pas voulu entrer dans le détail de son travail avant d'avoir un aperçu des tâches qui incombent à la Conférence DIP et avant d'avoir fixé les priorités qui s'imposent, la priorité d'un problème étant établie en fonction des critères suivants:

1. *La coordination est-elle souhaitable?*

1.1. Les difficultés rencontrées par les élèves, les enseignants, les parents ou les autorités, dans un domaine déterminé, peuvent-elles disparaître à la suite de recommandations appropriées de la Conférence DIP?

1.2. La Conférence DIP peut-elle apporter une contribution à la réforme scolaire dans le domaine concerné?

1.3. La Conférence DIP peut-elle accroître l'efficacité du système scolaire grâce à ses recommandations relatives au domaine en question?

2. *La coordination est-elle réalisable?*

2.1. Quelles sont les bases légales et institutionnelles à modifier pour parvenir à une coordination dans un domaine déterminé?

2.2. Quelles sont les charges financières engendrées par la coordination dans le domaine concerné?

2.3. Quelle est l'importance des résistances émotionnelles à l'égard de la coordination dans le domaine en question?

3. *La coordination est-elle urgente?*

Sur la base de ses critères un groupe de huit problèmes prioritaires a été retenu par la Commission qui va se concentrer sur l'étude de ces questions au cours de l'année 1973. Pour chacun de ces domaines, des sous-commissions ont été constituées qui, en collaboration avec des experts, entendent effectuer ces tâches le plus rapidement possible.

1. *Elaboration de recommandations pour faciliter le passage d'une école à l'autre lorsqu'il y a changement de domicile d'un canton à un autre.* – Il s'agit là d'une série de mesures proposées aux enseignants lorsque se pose le problème de l'intégration des élèves migrants dans leur nouvelle classe.

2. *Enseignement de la mathématique.* – Une première phase du travail consiste à donner une réponse à la question suivante: A quel niveau doit-on envisager la coordination en cette matière? Va-t-on simplement favoriser l'échange d'information afin d'arriver à un minimum de coordination ou s'efforcera-t-on, par exemple, de coordonner les plans d'étude?

Lorsqu'on aura répondu à cette question, il sera dès lors possible de savoir à quelles instances (commissions, experts, institutions) pourront être confiées les tâches de coordination envisagées.

3. *Enseignement de la seconde langue nationale.* – La Commission d'experts pour l'enseignement des langues étrangères compte accomplir les tâches prévues dans son mandat au cours de l'année 1973. Ce mandat est conforme aux vœux des régions de la Conférence DIP, des cantons et de la KOSLO. Il a été mis au net lors de la séance des 23/24 février 1973 de la Commission pédagogique, puis soumis au Comité de la Conférence DIP. L'échange d'information entre la Commission d'experts et la Commission pédagogique est établi directement. Au début de l'année 1974, les propositions de la Commission d'experts seront envoyées aux régions, aux cantons et à la KOSLO pour connaître leurs avis.

4. *Perfectionnement des enseignants.* – Dans quels domaines est-il préférable d'opérer sur un plan suisse plutôt qu'au niveau régional